

Arrêté de classement N°2005/1618

Portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, de la roseraie du Conseil Général du Val-de-Marne, ancienne roseraie Gravereaux, sise 1, rue Jean Jaurès à l'HAY-LES-ROSES (Val-de-Marne)

Le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, Officier de la Légion d'Honneur

CONSIDERANT que la Roseraie du Conseil Général du Val-de-Marne, créée en 1899 par le collectionneur rhodologue Jules Gravereaux et par l'architecte paysagiste de renom Edouard André, agrandie en 1910, présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en ce qu'elle a marqué une étape importante dans l'histoire des jardins, en ayant été le premier jardin monovariétal et en étant à l'origine de nombreuses créations de roseraies publiques et privées au début du XXe siècle ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, la roseraie du Conseil Général du Val-de-Marne, ancienne roseraie Gravereaux, délimitée par ses murs et ses haies (pavillon néo-normand et guérite de l'entrée compris), sise 1, rue Jean Jaurès à l'HAY-LES-ROSES (Val-de-Marne), située sur la parcelle n°7 d'une contenance de 10 ha 52 a 96 ca, figurant au cadastre section N et appartenant au Conseil Général du Val-de-Marne, suivant le procès verbal n°19993 en date du 29 décembre 1967 et publié au huitième bureau des Hypothèques de la Seine le 14 novembre 1968, vol. n°11027 n°10793, en application de la loi 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la Région Parisienne.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Préfet du département du Val-de-Marne, au Maire de l'HAÛ-LES-ROSES et au propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS le 10 Août 2005